



LES EXIGENCES SOCIALES *doivent être entendues !*



LE TRAVAIL TUE !

NOUS VOULONS LES MOYENS DE BIEN TRAVAILLER !

● Dans le monde, 2,78 millions de décès sont liés aux accidents du travail ou maladies professionnelles, sans compter les 374 millions d'accidents non-mortels.

En 2020, dans notre pays, ce sont **1 227 décès par le travail, soit plus de 3 morts par jour !**

Ce chiffre est inquiétant sachant que le régime agricole, les régimes spéciaux, la fonction publique et les travailleurs indépendants ne sont pas comptabilisés.

Ces décès résultent en partie de l'absence de considération du patronat et du gouvernement qui nient la réalité du travail et méprisent les salarié·e·s et leurs familles.

ACCIDENTS DU TRAVAIL :

➔ Nombre d'accidents du travail : 564 189 dont 29 % proviennent des secteurs de la santé, du nettoyage et du travail temporaire. Devant le secteur du BTP à 14 %

En 2022, 738 accidents mortels reconnus

➔ Les accidents de trajet : 89 483

MALADIES PROFESSIONNELLES :

➔ Nombre de maladies professionnelles : 44 217

➔ Les troubles musculo-squelettiques représentent toujours la grande majorité de ces sinistres (38 286 maladies professionnelles prises en charge)

En 2023, dans la Fonction Publique Hospitalière (FPH), on a recensé 26 000 accidents de service avec arrêt de travail (hors accidents de trajet) et 1 700 maladies professionnelles ont été notifiées. Ces données sont parcellaires et ne permettent pas un bilan fiable, car seulement 24 % des établissements ont fait remonter les données.



Dans notre secteur, le travail s'est intensifié et les arrêts de travail sont de plus en plus longs. Une étude de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) met en évidence, notamment chez les salarié·e·s du secteur de la santé et de l'aide à la personne (représentés par 80 % de femmes), un risque d'accident du travail multiplié par 4 en cas de forte exposition aux facteurs physiques combinée à une forte exposition aux facteurs psychosociaux.

En outre, l'étude révèle que des horaires contraints, irréguliers et imprévisibles, une mauvaise conciliation vie professionnelle/personnelle et des mesures de prévention insuffisantes sont des facteurs aggravants. Les fonctions d'aide-soignant et d'agent des services hospitaliers sont également associées à ces taux d'accidents du travail les plus élevés.

Les résultats de cette étude ne sont pas pris en compte dans les données chiffrées communiquées sur la sinistralité, car les Risques Psychosociaux, ne sont pas intégrés dans le tableau des maladies professionnelles.

● Quoiqu'il se passe, nous chercherons à porter plus haut, plus fort, nos exigences de justice sociale ! La CGT alerte, propose et s'organise. Dans tous les établissements continuons à débattre et à nous organiser. Discutons syndicalisation, création de syndicats, organisation de la lutte dans l'établissement et en interprofessionnel, localement et nationalement, envisageons la grève, **envisageons la construction d'un véritable tous ensemble à la rentrée !**



FACE AU ROULEAU COMPRESSEUR QUI VEUT ÉCRASER NOS DROITS

LA CGT PORTE 4 EXIGENCES

pour sauver le système de santé